

ANNEXE 3
ELECTIONS AUX CONSEILS DES ECOLES DOCTORALES

Scrutin du mardi 1^{er} avril 2025 à 9 heures
au jeudi 3 avril 2025 à 16 heures

LISTE DES CANDIDATURES

Les listes doivent obligatoirement être accompagnées d'une déclaration de candidature individuelle signée de chaque candidat.

Pour l'élection des représentants des doctorants, une photocopie de la carte d'étudiant 2024-2025 doit être jointe IMPERATIVEMENT à la déclaration de candidature, ou à défaut un certificat de scolarité 2024-2025 accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **mardi 18 mars 2025 à 12 heures.**

(Attention, cette date est impérative. Aucune modification de liste ne sera possible après cette date).

Intitulé de la liste :

Conseil de l'Ecole Doctorale :

Représentée par :

Soutenue par :

Dépôt d'une profession de foi : oui non

N° de téléphone :

Indiquer les candidats par ordre préférentiel (écrire en lettres capitales)

N°	NOM	PRENOM	H ⁽¹⁾	F ⁽¹⁾
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

(1) Respecter l'alternance hommes / femmes dans l'ordre choisi et cocher la case correspondante

Fait à

le

Signature du délégué de liste

Cette liste doit être adressée :

- Soit en main propre, contre récépissé, à la DAJI (Bureaux 305 ou 306 du bâtiment Présidence)
- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Université Grenoble Alpes
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Bâtiment Présidence
CS 40700
38058 GRENOBLE cedex 9